



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, le 10 mai 2016, 19 h sous la présidence du maire, Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président du conseil d'agglomération  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une vingtaine de personnes assistent également à la séance.

**A1605-639**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**A1605-640**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

No. de résolution  
ou annotation

- 7.1.1. Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 7.1.2. Instance de concertation régionale Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
- 7.1.3. Nouvelle entente de collaboration en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine
- 7.1.4. Appui à la Municipalité de Grosse-Île – Demande de service bilingue lors des appels d'urgence au 9-1-1
- 7.1.5. Autorisation d'appel d'offres – Approbation des critères d'évaluation et de pondération – Services professionnels – Mandat planification stratégique
- 7.1.6. Demande de désignation – Procureur aux poursuites criminelles et pénales – Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine
- 7.2. Finances
  - 7.2.1. Dépôt du rapport semestriel des revenus et dépenses
- 7.3. Ressources humaines
  - 7.3.1. Embauche de personnel – Agente d'analyse et de suivi de projets d'entreprise
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
  - 7.5.1. Adoption du rapport – Commission de révision du plan de gestion des matières résiduelles
  - 7.5.2. Appropriation de surplus – Formation du personnel au Centre de gestion des matières résiduelles
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
  - 7.6.1. Programme d'aménagement durable des forêts – Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs – Adoption du rapport d'interventions 2015-2016
- 7.7. Développement du milieu et des communications
  - 7.7.1. Autorisation de signature – Entente concernant le service PerLE
  - 7.7.2. Fonds de développement des territoires (FDT) – Priorités d'intervention 2016-2017
  - 7.7.3. Autorisation de signature – Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10. Réglementation municipale
  - 7.10.1. Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement no A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 pour revoir la tarification du service téléphonique
  - 7.10.2. Dépôt de registre – Règlement n° A-2016-06 décrétant des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux et un emprunt de 620 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 8. Affaires diverses
  - 8.1 Technocentre des TIC – Reconnaissance de l'organisme pour la gestion de la stratégie numérique régionale
  - 8.2 Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Report du dépôt du rôle d'évaluation
  - 8.3 Mandat à la firme WSP Canada inc. – Demande de modification d'un certificat d'autorisation – Plateforme de compostage au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**A1605-641**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2016**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance tenue le 12 avril 2016.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS – POINT D'INFORMATION**

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil d'agglomération.

Il fait état de la visite aux Îles de M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec, la semaine dernière, pour annoncer que le conseil des ministres



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

a procédé à l'adoption du décret sur la reconnaissance du statut particulier des Îles-de-la-Madeleine. Désormais, les ministères du gouvernement du Québec devront tenir compte de ce décret. Le conseil d'agglomération compte, de concert avec les divers secteurs, cibler les interventions et soumettre des propositions visant à moduler certains programmes gouvernementaux en vue de contrer les inégalités dues à l'insularité. Un comité de travail sera mis sur pied à cette fin.

**A1605-642**

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La liste des comptes à payer pour la période du 23 mars au 26 avril 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 197 904,31 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

### **ADMINISTRATION**

**A1605-643**

### **Autorisation au directeur général pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes**

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine procédera, le 6 juillet 2016, à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le directeur général, Hubert Poirier, soit mandaté pour agir, au nom du conseil d'agglomération lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes et, qu'à cet effet, il soit autorisé à se porter au besoin acquéreur de tout immeuble mis en vente, conformément aux dispositions de l'article 536 de la Loi sur les cités et villes.

**A1605-644**

### **Instance de concertation régionale Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de structurer une instance de concertation régionale pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

CONSIDÉRANT le consensus dégagé entre le monde municipal et la société civile en regard de cette instance de concertation régionale;

### EN CONSÉQUENCE

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine confirme qu'il est en accord avec la structuration d'une Table des préfets GIM élargie pour jouer le rôle d'instance de concertation régionale pour la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, dont les principaux paramètres sont les suivants :

- ◆ Composition de la Table des préfets GIM « élargie » :
  - les 6 préfets;
  - un (1) maire de chacune des MRC<sup>1</sup>;
  - un (1) représentant de la société civile;
  - les directeurs généraux de chacune des MRC.
- ◆ Le droit de vote est un vote par MRC (au lieu d'un vote par préfet). Le consensus entre le préfet et le maire désigné est obligatoire.
- ◆ Les décisions prises par la Table des préfets qui auraient des impacts budgétaires concernant des MRC devront être validées par ces MRC.
- ◆ La contribution financière de départ (2016) de chacune des MRC est de l'ordre de 20,000 \$ et chacune des organisations (MRC, municipalités, villes et société civile) sera responsable d'assumer leurs frais. Ainsi :
  - ◆ le budget global est de 120,000 \$ incluant les Îles-de-la-Madeleine.
  - ◆ les frais de déplacement qui seront assumés par la Table des préfets GIM élargie pour les représentants des Îles-de-la-Madeleine sont les frais de billets d'avion (des Îles-de-la-Madeleine à la Gaspésie). Cette dépense sera prise à même le 20,000 \$ provenant des Îles-de-la-Madeleine. Les autres frais (hébergement, repas, location d'auto, etc.) seront directement à la charge des Îles-de-la-Madeleine.

A1605-645

### **Nouvelle entente de collaboration en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT la volonté des signataires et partenaires de la région de s'engager à faire de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine une de leur priorité d'action;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration en matière d'inclusion

<sup>1</sup> Maire de la ville-centre ou au choix de la MRC.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

et de lutte à la pauvreté en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine a pour objet de soutenir, par des ressources financières et matérielles, la coordination, le fonctionnement, les initiatives, les projets prévus aux plans d'action des mobilisations de concertation intersectorielle en place dans les six territoires de municipalités régionales de comté (MRC) de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui interviennent en matière de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et en faveur du développement social;

**CONSIDÉRANT** les bénéfices et impacts structurants de l'approche territoriale intégrée (ATI) sur la réduction des inégalités sociales et l'amélioration des conditions de vie de nos populations;

**EN CONSÉQUENCE,**

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande une nouvelle entente de collaboration en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté qui vise à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action régional en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine par le biais de mécanismes de concertation déterminant les priorités d'intervention.

Le comité de gestion d'une nouvelle Alliance serait composé de représentants des directions régionales ministérielles, d'élus municipaux, du Réseau solidaire pour le rayonnement des territoires Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RESSORT-GIM) et des centres intégrés de santé et des services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

**A1605-646**

### **Appui à la Municipalité de Grosse-Île – Demande de service bilingue lors des appels d'urgence au 9-1-1**

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'appels d'urgence au 9-1-1, il est très important pour tout utilisateur de ce service d'obtenir des réponses dans sa langue maternelle;

**CONSIDÉRANT QUE** des résidents de la communauté anglophone de Grosse-Île ont dénoncé, récemment, avoir eu de la difficulté à obtenir des services en anglais;

**CONSIDÉRANT** la confusion qu'une telle situation peut entraîner et les risques que celle-ci peut faire courir aux personnes unilingues anglaises;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'agglomération juge essentiel que tant les anglophones que les francophones reçoivent des services dans leur langue, notamment en



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

matière de santé;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine appuie la Municipalité de Grosse-Île dans ses démarches auprès du Centre d'appels d'urgences de l'Est du Québec (CAUREQ) afin que l'ensemble de la communauté des Îles-de-la-Madeleine puisse bénéficier d'un service bilingue lors des appels d'urgence au 9-1-1.

**A1605-647**

### **Autorisation d'appel d'offres – Approbation des critères d'évaluation et de pondération – Services professionnels – Mandat planification stratégique**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération souhaite réaliser une planification stratégique afin de guider ses interventions pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération doit procéder par appel d'offres pour la réalisation de ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le directeur général, Hubert Poirier, à lancer un appel d'offres relativement à la réalisation d'une planification stratégique;

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions reçues selon la méthode de pondération suivante :

- |  |           |
|--|-----------|
| ❖ Expérience et qualification de la firme                  | 10 points |
| ❖ Expérience du responsable du dossier                     | 25 points |
| ❖ Expérience de l'équipe de travail                        | 25 points |
| ❖ Connaissance du territoire et du milieu municipal        | 15 points |
| ❖ Méthodologie de travail et présentation de l'information | 25 points |

**A1605-648**

### **Demande de désignation – Procureur aux poursuites criminelles et pénales – Cour municipale des Îles-de-la-Madeleine**



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu avec le ministère de la Justice une entente relative à la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales, chapitre D-9.1.1, le directeur peut désigner spécialement tout avocat autorisé à exercer sa profession au Québec pour le représenter devant les tribunaux en matière criminelle ou pénale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M<sup>e</sup> Pierrette Harvey pour agir en son nom devant la cour municipale des Îles-de-la-Madeleine.

### FINANCES

#### Dépôt du rapport semestriel des revenus et dépenses

En vertu de l'article 105,4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice des finances, Danielle Hubert, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour le premier semestre de l'année en cours.

### RESSOURCES HUMAINES

A1605-649

#### Embauche de personnel – Agente d'analyse et de suivi de projets d'entreprise

CONSIDÉRANT le besoin en ressources humaines lié au mandat de développement économique confié par le gouvernement du Québec aux MRC et, conséquemment, à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a procédé, le 7 mars 2016, à un appel de candidatures par affichage interne et externe relativement au poste d'agent d'analyse et de suivi de projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche s'est déroulé conformément aux normes de dotation établies à la Municipalité des Îles;

CONSIDÉRANT la recommandation faite, le 25 mars dernier, par le comité de sélection;





No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération entérine la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de madame Céline Miousse au poste d'agent d'analyse et de suivi de projets d'entreprise.

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**A1605-650**

#### **Adoption du rapport – Commission de révision du plan de gestion des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a amorcé le processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT la formation d'une commission de consultation publique portant sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de Loi sur la qualité de l'environnement, deux assemblées de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles se sont tenues les 1<sup>er</sup> février et 3 février 2016 sur le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT QU' à l'issue de ces deux assemblées, la Commission de révision du PGMR dépose au conseil d'agglomération un rapport faisant état des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le rapport tel qu'il a été déposé par la Commission de révision du plan de gestion des matières résiduelles en date du 16 mars 2016.

**A1605-651**

#### **Appropriation de surplus – Formation du personnel au Centre de gestion des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite améliorer le traitement des matières dangereuses



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

entreposées au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Laurentide Ressources, chargée du traitement de ces matières, offre de donner une formation aux opérateurs du CGMR afin que ceux-ci soient en mesure d'entreposer efficacement ces matières dangereuses en attendant leur traitement;

CONSIDÉRANT le surplus disponible au poste budgétaire « Gestion des matières résiduelles »;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Léon Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise l'appropriation de 7 700 \$ aux fins d'une formation au personnel du Centre de gestion des matières résiduelles sur la manipulation et l'entreposage des matières domestiques dangereuses.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A1605-652

#### Programme d'aménagement durable des forêts – Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs – Adoption du rapport d'interventions 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine a signé, avec l'ensemble des MRC de la région de la Gaspésie et des Îles et le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, une entente relative à l'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des activités prévues au programme d'aménagement durable des forêts est rattachée à l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération doit soumettre un rapport des activités pour l'année 2015-2016 et que celui-ci doit être adopté par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le rapport d'interventions 2015-2016 soit adopté et transmis au ministère conformément aux modalités prévues à l'entente sur l'aménagement durable des forêts.

### DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS



No. de résolution  
ou annotation

**A1605-653**

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

### **Autorisation de signature – Entente concernant le service PerLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération accorde une grande importance à l'allègement des démarches administratives auxquelles les entreprises sont confrontées et qu'il désire améliorer la prestation de services pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales, qu'il est intégré à Portail Québec et qu'il est gratuit pour les utilisateurs et les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise la directrice du développement du milieu et des communications, Gabrielle Landry, à signer une entente avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant l'adhésion à PerLE;

que le conseil d'agglomération donne le mandat au Service de développement du milieu de coordonner l'adhésion de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à PerLE, avec la participation des personnes responsables **des permis, des certificats et licences** des différents services municipaux.

**A1605-654**

### **Fonds de développement des territoires (FDT) – Priorités d'intervention 2016-2017**

CONSIDÉRANT l'obligation de l'Agglomération de se conformer à l'article 9 de l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* (FDT) stipulant que l'organisme doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire – Horizon 2025 a été adopté en 2013 par le conseil d'agglomération ainsi que par l'ensemble des partenaires socioéconomiques et culturels du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de territoire constitue la feuille de route de la collectivité et qu'il établit les orientations et les objectifs en matière de développement du territoire, et ce, à court, moyen et long terme;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention, en matière de développement territorial, adoptées par le conseil



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

d'agglomération en décembre 2015 demeurent  
inchangées;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par M. Gaétan Richard,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que les orientations du projet de territoire – Horizon 2025 ainsi que les  
objectifs et les actions qui y sont liées constituent les priorités  
d'intervention 2016-2017 en matière de développement du territoire.

**A1605-655**

### **Autorisation de signature – Entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres**

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de partenariat portant sur le  
développement des arts et des lettres qui liait  
l'ancienne Conférence régionale des élus  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉ) et le  
Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)  
est échue depuis le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT la volonté du CALQ de signer une entente  
triennale 2016-2019 avec l'Agglomération ayant  
pour objectif de soutenir et de stimuler la  
création, la production et la diffusion artistique  
sur le territoire et dans laquelle chaque dollar  
investi par le milieu sera apparié par le CALQ;

CONSIDÉRANT QUE la signature d'une nouvelle entente engendrera  
des retombées importantes pour le milieu en  
matière de soutien au développement et à la  
professionnalisation artistique;

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à l'Agglomération par la loi  
28, soit celui de conclure des ententes avec des  
ministères ou organismes gouvernementaux;

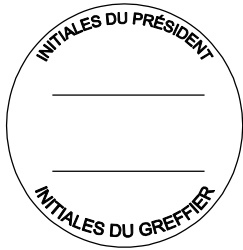
CONSIDÉRANT l'effet levier des sommes investies par le milieu  
dans une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 15 de l'entente relative au Fonds de  
développement des territoires (FDT), dans le  
cadre de signature d'ententes sectorielles avec des  
organismes gouvernementaux, celui-ci est  
considéré comme une part du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération confirme au CALQ sa volonté de signer  
une entente de partenariat territorial pour les années 2016-2019 et désigne  
sa directrice du développement du milieu et des communications,



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

Gabrielle Landry, pour agir comme signataire;

que le Service de développement du milieu soit mandaté pour travailler avec le CALQ en vue d'élaborer les termes de cette entente;

qu'une contribution annuelle, issue du Fonds de développement des territoires, soit affectée à cette entente pour les années 2016, 2017, 2018, 2019, et ce, conditionnellement au renouvellement du FDT.

### **RÉGLEMENTATION MUNICIPALE**

A1605-656

#### **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 pour revoir la tarification du service téléphonique**

Le conseiller M. Germain Leblanc donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement no A-2009-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 pour revoir la tarification du service téléphonique

A1605-657

#### **Dépôt de registre – Règlement n° A-2016-06 décrétant des dépenses relatives à l'acquisition de véhicules et d'équipements municipaux et un emprunt de 620 000 \$ remboursable en 10 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi 9 mai 2016 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aux points de service de L'Île-du-Havre-Aubert et de Grande-Entrée ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Grosse-Île;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° A-2016-06 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

### AFFAIRES DIVERSES

**A1605-658**

#### **Technocentre des TIC – Reconnaissance de l'organisme pour la gestion de la stratégie numérique régionale**

CONSIDÉRANT QUE la dissolution de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CREGIM) à la suite du projet de loi numéro 28 et du nouveau pacte fiscal;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie numérique, adoptée en novembre 2012, est née d'un projet de la CREGIM et est pilotée par cet organisme depuis sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie numérique est la résultante d'une concertation régionale de tous les secteurs d'activités de notre grand territoire;

CONSIDÉRANT QUE le développement de notre région ne peut se faire sans l'utilisation des technologies de l'information et des communications, et que la stratégie numérique a pour objectif de développer cet aspect sous trois axes, infrastructure, appropriation populationnelle et économie numérique;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Technocentre des TIC est de promouvoir et de développer l'économie numérique sur l'ensemble du territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le Technocentre des TIC est un partenaire important de l'axe économie numérique, depuis le tout début;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau collectif est considéré, par le Technocentre des TIC, comme un outil majeur du développement numérique de notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi prévoit que tous les dossiers qui étaient pilotés par les conférences régionales des élus, seront pris en charge par la nouvelle instance régionale et (ou) la table des préfets élargie;

CONSIDÉRANT QUE les MRC se retrouvent sans ressources pour poursuivre la gestion de la stratégie numérique;

CONSIDÉRANT QUE la survie de notre économie passe par le développement de l'utilisation du numérique dans tous nos secteurs d'activités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine reconnaisse le Technocentre des TIC, à titre d'organisme responsable de la région Gaspésie –



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

Îles-de-la-Madeleine, pour poursuivre la gestion de la stratégie numérique.

**A1605-659**

### **Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Report du dépôt du rôle d'évaluation**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'évaluation Servitech doit déposer à la Municipalité et à l'Agglomération des Îles-de-la-Madeleine un nouveau rôle triennal d'évaluation pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération anticipe une augmentation substantielle des valeurs des immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE ces dernières années, les contribuables dénoncent et contestent vivement les fluctuations de l'évaluation municipale dans des secteurs sensiblement similaires entraînant ainsi une situation d'iniquité;

CONSIDÉRANT QUE par son caractère insulaire, les Îles-de-la-Madeleine présentent un territoire restreint et une la configuration particulière faisant en sorte que l'évaluateur dispose de très peu de comparables pour déterminer la valeur des propriétés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaiterait rechercher une nouvelle façon de faire en matière d'évaluation municipale, plus équitable, et qui tiendrait davantage compte de la réalité locale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Germain Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'autoriser, pour les motifs précités, le report d'une année du dépôt du rôle d'évaluation foncière;

qu'une démarche soit entreprise pour rechercher une méthode d'évaluation convenant davantage à la réalité du territoire des Îles-de-la-Madeleine.

**A1605-660**

### **Mandat à la firme WSP Canada inc. – Demande de modification d'un certificat d'autorisation – Plate-forme de compostage au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR)**

CONSIDÉRANT QU' la Municipalité a obtenu en 1993 et en 2001, des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement pour le traitement des matières organiques, résiduelles (déchets) ainsi que pour le compostage de boues de fosses septiques;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

10 mai 2016

CONSIDÉRANT QU' au fil des ans, les opérations de compostage liées à ces certificats ont été modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se conformer aux normes environnementales par la mise en place d'un nouveau procédé et ainsi améliorer le traitement des matières organiques au CGMR;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de WSP Canada inc, relativement à la préparation et au dépôt d'une nouvelle demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine accepte l'offre de WSP Canada inc., au prix maximal de 21 700 \$ avant taxes;

que directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, soit autorisé à signer tout document à cet effet;

Cette dépense sera payée à même le surplus cumulé du poste budgétaire :  
« Gestion des matières résiduelles ».

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Rôle d'évaluation
- ❖ Vente pour non-paiement de taxes
- ❖ Adoption du décret – Félicitations adressées au conseil et à tous ceux qui ont contribué à faire avancer le dossier
- ❖ Pour ou contre le pacte fiscal – La position du conseil
- ❖ Interrogation sur l'information qui est transmise au maire concernant la négociation avec les employés syndiqués.

**A1605-661**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,  
appuyée par M. Germain Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 53.





**Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine**

*10 mai 2016*

No. de résolution  
ou annotation

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, président

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier